Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28. — TELEPHONE

Aux Ouvriers des filatures de Roubaix et des environs

Le Syndicat Textile de Roubaix a reçu du Syndicat de Verviers l'article que nous reproduisons ci-dessous.

Comme il est possible que les patrons de Verviers fassent filer leurs laines dans les usines de Roubaix, nous invitons nos camarades syndiqués des filatures à se méfier et à refuser de faire tout travail venant de la filature Léon Lejeune, de Verviers, tant que durera la grève de cet établissement.

Pour le Syndicat Textile de Roubaix :
H. LEFEBVRE.

LA GREVE LEJEUNE A VERVIERS

Les ouvriers de la filature Léon Lejeune, rue du Gymnase, ont abandonné la besogne hier, un peu après 6 heures du matin. Le personnel, en grève au grand complet, comprend 65 hommes et 5 femmes. Parmi les premiers on compte 12 fileurs, 37 rattacheurs, 8 drousseurs, 3 briseurs, 2 batteurs et 3 encaisseurs : des 5 femmes une est canetteuse et les autres drousseuses.

Voici à la suite de quelles circonstances le conflit a éclaté. Une des ouvrières drousseuses, entrée à l'établissement il y a un an, avait été engagée, non pas à titre effectif, mais en qualité de coup de main et, pour le cas échéant, remplacer un drousseur malade ou absent pour une raison quelconque. Au bout des six premiers mois, cette ouvrière constatant que ses services étaient très bien appréciés se recommanda pour obtenir la première place à demeure qui se ferait vacante. Le dirigeur accueillit favorablement sa requête et lui promit de la caser aussitôt que l'occasion s'en présenterait. Or, quatre mois après un assortiment étant devenu libre, le dirigeur, oublieux de la parole donnée, engagea un drousseur du dehors.

Le syndicat intervint en faveur de l'ouvrière sacrifiée, rappelant au contremaître qu'il s'était toujours montré très satisfait de la besogne faite par cette femme et lui faisant remarquer tout ce qu'il y avait d'injuste et même d'humiliant dans la mesure qui la frappait.

— Je n'ai pas de comptes à vous rendre, répondit le dirigeur.

— Mais enfin, insistèrent les délégués, vous lui aviez promis la place et son travail vous convient.

— Parfaitement, je n'ai rien à lui reprocher, mais je ne reviendrai pas sur ma décision et n'ai pas à vous donner les motifs de mes actes.

On n'en tira rien de plus. Le syndicat décida alors de recourir à l'intervention de M. Lejeune. Celui-ci ne se mit pas en peine : il répondit tout bonnement qu'il s'en référait à l'appréciation du contremaître.

On eut beau lui rappeler un vœu émis par le Cercle des Filateurs, recommandant le placement des ouvriers de l'intérieur d'abord, et dont la prise en considération aurait donné satisfaction à la drousseuse lésée, M. Lejeune fit le sourd et s'en alla.

Le syndicat instruisit du fait le Conseil Fédéral du Cardé qui, selon les termes de la Convention, en appela au Cercle des Filateurs. Celui-ci refusa la discussion déclarant que la Convention, qui laissait le libre choix du personnel à l'employeur, lui interdisait de s'occuper de cette affaire — appréciation d'ailleurs spécieuse, car la Convention stipule également que les situations acquises avant le lock-out sont maintenues : or il était déjà dans les usages au cardé de favoriser les ouvriers de l'établissement pour les places à conférer.

En suite de ce refus, ce fut la fédération ouvrière textile qui, sur l'invitation du Cardé, eut à s'occuper de l'incident. Elle provoqua à cet effet une réunion du comité mixte de conciliation. Mais là, les délégués patronaux, reprenant la thèse soutenue par le Cercle des filateurs se refusèrent à intervenir. D'après eux, M. Lejeune et son fondé de pouvoirs étaient seuls autorisés à dire à qui devait revenir la place vacante.

C'est en raison de ce désaccord flagrant sur l'interprétation de la Convention, désaccord qui s'était manifesté déjà à diverses reprises consécutives — notamment à propos du renvoi des trieuses à l'établissement Leclercq — que la fédération textile ouvrière crût devoir adresser à la fédération patronale la note que *Le Travail* a publiée mardi relative au maintien du traité de paix.

Les ouvriers de l'établissement Lejeune ne furent an tous cas nullement satisfaits du résultat de la séance du Comité mixte et ils envoyèrent lundi une nouvelle délégation au patron par l'intermédiaire du dirigeur.

M. Lejeune leur fit répondre que, prenant acte de l'avis des délégués patronaux au Comité mixte, il entendait ne rien changer à ce qu'avait fait son dirigeur.

Pourtant une circonstance favorable se présentait qui eût pu permettre d'arranger facilement les choses : le 12e assortiment, qui chômait lors de l'engagement de l'ouvrier bénéficiaire de la place en question, venait d'être remis en activité, ce qui permettait de caser la drousseuse sans avoir besoin de renvoyer le nouvel arrivé. Et pour le surplus, tous les drousseurs étaient d'accord d'instituer un roulement en cas de besoin.

Mais toutes les propositions, toutes les insistances échouèrent devant une inconcevable obstination du dirigeur. C'est donc à un pur caprice de ce mis-en-œuvre, couvert par une aveugle et hautaine confiance patronale, qu'est dûe la grève qui vient d'éclater à la filature Lejeune.

LA 24e FETE REGIONALE DE GYMNASTIQUE

Nos lecteurs, qu'aucune particularité, si minime soit-elle, concernant la 24e fête régionale de gymnastique, ne laisse indifférents connaissent à présent, dans ses grandes lignes, ce que sera l'admirable manifestation sportive dont notre ville doit être le théâtre les 4 et 5 juillet prochain.

Les fêtes roubaisiennes, nul n'en doute à présent, auront un incomparable éclat et les indications techniques que les comités se feront un devoir de fournir ultérieurement aux journaux, pour initier nos concitoyens aux mille et un détails d'organisation des multiples concours, attesteront que tout a été prévu et réglé de manière à ce que notre cité n'ait de la part des milliers d'étrangers qui seront nos hôtes, non seulement le simulacre d'une récrimination ou d'un reproche, mais enregistre, au contraire, d'unanimes félécitations.

Si tous ceux qui, au cours de réunions successives, s'occupent des préparatifs de cet important tournoi gymnastique, ne marchandent ni leur temps, ni leur dévouement, ni leur cœur, pour atteindre le résultat ambitionné par tous, c'est-à-dire faire grand, bien et beau, de son côté la population roubaisienne, dont le renon de généreuse hospitalité n'est pas un de ses titres les moins enviables, ne voudra pas rester en arrière,

POUR LA PROPAGANDE

La 11e section organise pour le lundi 31 mai trois grandes matinées chantantes chez les camarades : Henri Kimpe, estaminet du Chien Bleu, 20, rue de Tourcoing ; Désiré Porteman, 46, rue Votaire, et Paul Nys, 90, rue de Tourcoing.

A l'issue de cette dernière, tombola.

LES CHUTES

Léopold Flourent, âgé de 25 ans, demeurant à Croix est employé chez Henri Florent, entrepreneur, rue Louis Dupire, à Croix. Pour son patron il était occupé à des réparations dans l'établissement Lemaire, 10, rue Pellart.

Au cours de son travail il glissa et tomba se fracturant l'extrémité inférieure du radius.

Le docteur estime à un mois l'incapacité de travail.

D'un autre côté, Hilaire Arnoult, âgé de 75 ans, maçon, demeurant au Triez de Cauhem, à Leers, travaillant quai de Wattrelos pour le compte de M. Pennel, entrepreneur, est monté sur un mur pour boucher un trou, a perdu l'équilibre et fait une chute de trois mètres cinquante.

Contusionné sur tout le corps il dera subir une incapacité de travail d'un mois environ.

EXPLOIT DE PEDARD

Rachel Walla, âgée de 15 ans, demeurant rue Beaurewaert, cour Varkindère, 7, employée chez Motte et Porisse, filateurs, rue des Longues-Haies, passait rue des Longues-Haies, vers 4 heures du soir. Elle marchait tout auprès du trottoir, lorsqu'un de ces cyclistes qui rêvent d'enlever aux autos la palme de la vitesse ,l'empoigna sur le côté, l'envoya voltiger sur le sol et pédala sans même voir à prendre des nouvelles de sa victime : Elle était pourtant assez sérieusement atteinte puisqu'on a relevé une contusion de la partie antérieure et postérieure de la jambe droite sans compter une contusion du coude gauche et une autre du menton.

EXCURSION A COMPIEGNE ET A PIERREFONDS

La Fédération des Associations des anciens élèves des Ecoles publiques de Roubaix organise pour le dimanche 27 juin une jolie et intéressante excursion à Compiègne et à Pierrefonds pour tous ses membres, leurs parents et leurs amis.

Le prix de cette attrayante excursion comprenant le transport en chemin de fer (train spécial) le dîner, le souper, l'accompagnement des guides, les pourboires est de 10 fr. 75 en 3e classe, 14 fr. en 2e classe.

On s'inscrit à l'école siège de chaque association.

Réclame monstre aux Galeries Lilloises (Pentecôte) Mercredi 2, Jeudi 3 juin. Belle prime aux acheteurs d'au moins 11 fr.

BOURSE DU TRAVAIL

FEDERATION DU BATIMENT. — **Catégorie des ouvriers carreleurs.** — La réunion générale aura lieu le lundi de la Pentecôte à 10 heures précises du matin, au siège du Syndicat, Bourse du Travail, boulevard de Berfort, 18.

Ordre du jour. — Formation du bureau; Nomination du secrétaire et des délégués au Comité fédéral; Causerie par un membre du Comité de l'Union.

FETES DU CUL-DE-FOUR

La fête a commencé hier soir et va se dérouler aujourd'hui dans toute sa splendeur aux yeux émerveillés des milliers d'étrangers qui vont honorer le quartier de leur visite.

Le comité qui a pris la lourde charge de mener à bien une aussi colossale entreprise remercie les souscripteurs pauvres comme riches qui ont bien voulu l'aider de leur denier. A ce sujet le comité se permet de rappeler aux amis qui n'ont pa sencore versé leur offrande qu'il leur sera rendu visite sitôt les fêtes et nous sommes convaincus que les souscripteurs seront d'autant plus généreux qu'ils auront pu se rendre compte de l'effort considérable qui a du être fait pour lancer cette fête grandiose qui restera comme un des grands souvenirs non seulement du quartier du Cul-de-Four, mais encore de toute la ville.

LE MEILLEUR SUCRE BLANC EST LE
Sucre Béghin

BLESSE A LA TETE

Hier soir, vers 9 heures et demie, Adolphe Burgrave, âgé de 16 ans, bacleur, demeurant rue Lacroix, cité Dervacle, s'est blessé assez grièvement à la tête en tombant, quai de Rouen.

Il a reçu les soins d'un docteur qui lui a prescrit environ un mois de repos.

LES ŒUVRES POST-SCOLAIRES
Association Amicale de l'Ecole de la rue Brozin.

Aujourd'hui 30 mai et lundi 31 mai, dans le stand de l'Ecole, continuation du grand concours de tir, auquel sont affectés plus de 120 prix en espèces et en nature, dont on peut admirer l'exposition à la vitrine de M. Dufour, rue St-Georges.

Le stand est ouvert de 10 heures du matin à 1 heure et de 3 à 6 heures du soir. L'entrée est gratuite.

Les membres des Associations formant équipe dans la série E sont priés de se munir de leur carte d'identité qui sera exigée à l'inscription.

INTERDICTION DE CIRCULATION DES VOITURES

La circulation des voitures sera interdite le dimanche 30 mai, de 5 heures de l'après-midi à minuit, à l'angle des rues Voltaire et de Flandre où sera installé le Podium pour le concours de Ballets, et le lundi 31 mai, de 4 heures à minuit, à l'intersection de la rue de Constantine et du boulevard de Metz, où sera tiré le feu d'artifice.

Je ne fume que le NIL

VISITE DES CHEVAUX

La commission de classement des chevaux, opérera à Roubaix ,boulevard Gambetta, en face de l'Hippodrome, les 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14 et 15 juin prochain, de 7 à 10 heures du matin et de 2 heures à 4 heures et demie du soir.

Les propriétaires qui, depuis leur déclaration, auraient apporté quelques modifications dans l'effectif de leurs animaux, sont invités à en informer la Mairie, Bureau Militaire, afin d'éviter toute contravention au moment de la visite.

AVIS AUX CABARETIERS

A l'occasion des fêtes des quartiers du Cul-de-Four, de la Basse-Masure, de la Gare du Pile ,du Sartel et des Trois-Ponts, les cabaretiers de ces quartiers pourront garder les établissements ouverts toute la nuit du 30 au 31 mai.

Avis : Cyclistes et Photographes, c'est aux Galeries Lilloises qu'on trouve le plus de choix p. cycles et photograh. Demand. tarif.

OU EST MON REVOLVER ?

M. Maurice Verhaghe, quai de Marseille, a trouvé dans un champ, près de chez lui, un revolver à percussion centrale, calibre 7 1/2, chargé de 5 cartouches à balles.

L'ASSISTANCE OBLIGATOIRE

A partir d'aujourd'hui et pendant un délai de 20 jours, les vieillards, infirmes ou incurables dont la demande a été rejetée par le Conseil municipal, pourront présenter une réclamation à la Mairie ;tout habitant ou contribuable de la commune peut aussi, dans le même délai ,réclamer l'inscription ou la radiation des personnes qu'il considérerait comme omises ou inscrites à tort.

CERCLE ATHLETIQUE ROUBAISIEN

Aujourd'hui dimanche, à 9 heures du matin et à 4 heures après-midi, entraînement sur 100, 400 mètres et 10 kilomètres, pour les coureurs désirant participer lundi aux courses du Cul-de-Four.

Les camarades cyclistes libres ,sont priés de venir entraîner pour les 10 kilomètres.

Rendez-vous chez le citoyen Boulangé, boulevard de Fourmies, 83.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les rôles relatifs à la taxe des Biens de main-morte ,ainsi que ceux des frais de Bourse et de Chambre de Commerce, sont déposés chez MM. les percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

SOCIALISTES ROUBAISIENS ! — Votre devoir est de vous inscrire à la **Coopérative « La Paix »** et de vous approvisionner à toutes les branches de son commerce, car en même temps qu'elle vous donne des marchandises de première qualité, **elle est la seule à Roubaix qui vient en aide à ses membres en grève, laisse une quote-part à la propagande socialiste et soutient, moralement et pécuniairement votre Parti, dans toutes les circonstances.**

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 29 mai 1909

Naissances. — Céline Deroubaix, rue Casimir-Pêcher, 30. — Fernand Dewispelaere, rue d'Hem, 83. — François Mulliez, Grande-Rue, 142 bis. — Agnès Maes, rue Saint-Jean, cour Boussemart, 3. — Ernest Lefebvre, boulevard de Cambrai.

Publications de mariages. — Entre : Alfred Landré, lithographe, rue Daubenton, 7, et Flore Delmotte, piqurière, rue Richard-Lenoir, 27. — Louis Valle, marchand boucher, boulevard de Strasbourg, 116, et Marie Renmont, couturière, à Poix-du-Nord. — Albert Bossuwé, agent d'assurances, à Roubaix, et Maria Piéret tailleuse, à Namur. — Alphonse Heintz, électricien, à Lens, et Rosalie Storme, ménagère, à Lens.

Décès. — Isidore Loquet, 53 ans, cabaretier, rue de Wasquehal, 46. — Jean Gaillez, 1 an rue de la Perche, cour Briet, 33. — Alice Delajus, 20 ans, sans profession, rue du Chemin-de-Fer, 7. — Marie Mériaux, 59 ans, sans profession, rue de Lannoy, 423. — Colette Vanheck, 73 ans sans profession, rue Morse, 2. — Idore Heyndrickx, 53 ans, sans profession, rue Buffon, 14. — Polydore Vanderhaeghen, 3 mois, avenue Julien-Lagache. — Louis Ceffri, 78 ans, peintre, rue Jean-Goujon, 16.

CROIX

CARNAVAL D'ETE. — Lundi, à 2 heures après-midi, rassemblement des concurrents rue de la Makellerie aux Trois Villes. Itinéraire : rue de la Makellerie, Allumette, Ogiers, Colmar, Lavoisier, arrêt, Petit Boutique, Limite, Charles-Quint, Saint-Nicolas, arrêt, Chevreul, Limite, Thiennville, St-Piat, Courbet, Pasteur, arrêt, Créchet, Croix-Blanche, Grande-Rue, Pluquet, Metz, Holden, Verte rue, arrêt, Avenue Lenôtre, Lille, dislocation près de l'Eglise.

Après le cortège distribution des prix à la mairie.

ADJUDICATION. — Voici le résultat d'une adjudication pour fournitures de prix, couronnes, etc. qui a eu lieu à la mairie. Ont soumissionné : MM. Degez de Douai 28.50% de rabais, Malagié de Lille, 30 %, Mme Godin de Croix, 38.50 %, Blond de Lille, 31 %. Mme Godin a été déclarée adjudicataire.

PRELEVEMENT. — M. le commissaire de police a envoyé à Lille des échantillons de vin et lait à fin d'analyse.

RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez MM. Holden, un magasinier M. Jules Vanaverbecke, demeurant à Orroir (Belgique) a reçu une balle de laine sur le pied alors qu'il avait le talon pris entre deux rails; foulures du pied droit, 15 jours de repos.

— A la même usine, M. Gustave Rose, 23 ans, rue de la Fonderie, 5, en travaillant à l'ascenseur, a reçu une balle de laine sur la poitrine, dix jours de repos.

— Un apprenti taraudeur, M. Raymond Noyelle, 17 ans,rue Watt à Roubaix,travaillant chez M. Dubocage a eu le pouce droit serré entre le support de sa machine et un robinet, 20 jours de repos.

— Un ouvrier de MM. Broways et Grau, rue du Tilleul, Roubaix, M. Lotens Albert, 26 ans, monteur, domicilié à Croix, rue de Tourcoing, s'est blessé au pied gauche en déchargeant des pièces de fer dans l'atelier situé avenue Hannart.

ETAT-CIVIL. — Décès. — Honnis Paul, 30 ans, laveur de laines, rue de Colmar,fort Boulangé, 1.

WATTRELOS
AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Wattrelos s'est réuni vendredi soir pour discuter un certain nombre de questions dont une seule intéressante.

Ce fut, du reste, la seule discutée et la seule que le journal des capitalistes arrangea à sa façon.

Nous allons donc fournir le compte-rendu du *Journal de Roubaix* sur les pompes funèbres.

Que les Wattrelosiens s'amusent aujourd'hui à cette lecture. Demain nous parlerons sérieusement.

Un compte-rendu de conseil municipal n'est rien, c'est la vérité qui est tout.

Voici le compte-rendu du *Journal de Roubaix* :

« Le Conseil approuve le contrat pour la concession du monopole. Au sujet de l'adjudication, M. Briffaut dit qu'il y eut trois soumissionnaires ; il s'étonne qu'une des trois soumissions ait été décachetée chez M. le Maire. Il estime que les trois soumissions auraient dû être décachetées en présence des intéressés.

» *M. Leuridan.* — M. le Maire a sauvegardé les intérêts de la ville puisque c'est le plus offrant qui a obtenu l'adjudication.

» Comme M. Briffaut renouvelle sa critique, M. Leuridan dit qu'on ne peut mettre en doute la loyauté de M. le Maire. Au surplus, ajoute-t-il, c'est un habitant de Wattrelos qui est adjudicataire.

» M. Verhenne demande à avoir connaissance du cahier des charges.

» Lecture en est donnée. Pour les enterrements de 6e classe, M. Verhenne demande pourquoi il est parlé d'un coupé ; est-ce pour transporter M. le Curé, alors qu'il est payé ? dit-il.

» *M Clément Dubus.* — Il n'a jamais été question de coupé en Commission, mais de corbillard.

» M. Leuridan s'étonne qu'on s'arrête à des questions de détail dans un tel projet.

» M. Verhenne le prend à parti.

» *M. Leuridan* lui riposte. — Il y a dix-sept ans, M. Verhenne, que je fais partie de la municipalité et j'ai toujours rempli mon mandat avec honneur. Je répète que vous faites beaucoup de bruit pour rien.

» *M. Briffaut* demande que l'observation qu'il a apportée tantôt, relative à l'adjudication, figure au procès-verbal de la réunion.

» *M. Leuridan.* — J'ai fait mon devoir.

» *M. Lecomte.* — Vous n'avez pas fait votre devoir.

» *M. Clément Dubus.* — On ergote sur des choses insignifiantes.

» Finalement, on décide de supprimer le mot « coupé » et de mettre à sa place : « corbillard simple ».

» M. Verhenne présente encore une série d'observations au cahier des charges ; il constate notamment qu'on n'a pas prévu la question du salaire des porteurs des corps.

» Une discussion confuse s'engage sur ce propos à laquelle beaucoup de conseillers prennent part.

» *M. Verhenne* s'écrie : J'aurais encore 500 observations à faire valoir.

» *M. Clément Dubus.* — On pourrait demander une suspension de séance !

» Enfin le président met aux voix le tarif des transports et le marché. La majorité vote pour ; MM. Desfontaine et Jean-Baptiste Dubus déclarent s'abstenir ; la minorité vote contre. »

A demain la vérité.

AVIS AUX FIANCES. — Le bureau de l'Etat-Civil sera ouvert le lundi de la Pentecôte, de 10 heures du matin à midi.

M. Louis Leuridan, adjoint au maire, sera à la disposition des futurs mariés à partir de 10 heures du matin.

FEDERATION LOCALE DES OUVRIERS DU BATIMENT. — La Fédération du Bâtiment organise une grande réunion syndicale de tous les ouvriers du bâtiment sans distinction de métiers, aujourd'hui dimanche 30 mai 1909 à 9 heures et demie du matin, à l'estaminet Debaer (dit le Frisé) angle des rues Miribel et Cartinier à Wattrelos, sous la présidence d'un camarade du Comité fédéral.

Ordre du jour. — Création d'une section syndicale des ouvriers du bâtiment habitant Wattrelos, sous les auspices de la Fédération.

La Commission fait un pressant appel aux ouvriers non syndiqués pour venir grossir les rangs toujours croissants de leurs camarades syndiqués du bâtiment, pour leur bien être et l'avenir de leurs enfants.

SAVON DU CONGO Blanchiseur du teint VICTOR VAISSIER

LANNOY
CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Lannoy s'est réuni vendredi soir, à 8 heures, salle de la Mairie, sous la présidence de M. Alfred Joly, maire.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation.

M. le Maire annonce à l'assemblée qu'il a reçu quelques lettres de Louis Parsy, Emile Catel et de Mme Fouster, qui sollicitent l'emploi de porteurs de dépêches en remplacement de M. Alfred Béremieux, décédé. Après lecture d'une lettre du Receveur des Postes, les conseillers votent au scrutin secret.

En voici les résultats :

Louis Parsy, 6 voix.

Mme Fouster, 3 voix ; Emile Catel, zéro.

M. Louis Parsy est nommé porteur de dépêches.

Le conseil nomme ensuite M. Delcroix, entrepreneur des travaux municipaux, en remplacement de son beau-frère, décédé.

Une demande de gratification formulée par le facteur Tilliet est renvoyée sur la demande de M. le Maire, à la commission des finances.

M. Liévin Henno, conseiller municipal, fait ensuite très justement remarquer combien est désagréable le bruit fait par les gamins pendant les concerts donnés sur la place publique.

M. le Maire promet de donner des ordres aux gardes-champêtres et gendarmes, afin que le calme préside dorénavant aux exécutions musicales.

TRESSIN

CIRCULATION INTERDITE. — La circulation des voitures sera interrompue sur les chemins vicinaux ordinaires 1 et 2 dans la partie comprise entre la gare et le presbytère jusqu'au 6 juillet, pour faciliter les travaux de pavage.

GAZETTE TOURQUENNOISE
S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 12, rue Desurmont.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Chez M. Charles Six, industriel, rue du Château, un rattacheur, M. Victor Destailleurs, 28 ans, rue Achille-Testelin, en coupant une mèche de laine enroulée autour d'un cylindre s'est fait une blessure à l'index droit. Douze jours de repos.

— Un tisserand de chez MM. Mathon et Dubrulle, industriels, boulevard Gambetta, M. Zacharie Marescaux, 52 ans, rue de Linselles, à Roncq, a été contusionné à un gros orteil droit par la chute d'un poids d'ensouple. Trois semaines de repos.

FIN D'UNE GREVE

Les neuf bâcleurs de la filature Lefebvre, rue du Bus, en grève depuis cinq jours, ont repris le travail aux anciennes conditions.

LES BAINS MUNICIPAUX

L'établissement de bains sera ouvert aujourd'hui de 7 heures à midi, et fermé demain lundi toute la journée.

CEUX QUI ARRIVENT ET CEUX QUI PARTENT

Pendant la semaine écoulée, 19 étrangers, dont 8 hommes, 6 femmes et 5 enfants se sont fixés à Tourcoing. Par contre, 24 autres étrangers : 9 hommes, 8 femmes et 7 enfants ont quitté notre ville.

PHARMACIENS DE GARDE

Seront de garde aujourd'hui dimanche, à partir de midi :

MM. Claeys, 4, place Notre-Dame ; Courtin, 2, rue des Carliers ; Lootgieter, 108, rue de Lille ; Verriest, 6, place des Phalempins.

Seront de service demain lundi, 31 mai :

MM. Despinoy, 34, rue de Lille ; Monvoisin, 155, rue du Tilleul ; Pattée, 23, rue du Brun-Pain ; Declercq, 161, rue de Menin.

LES MARIAGES DE LA PENTECOTE

Trente-six mariages sont projetés pour le lundi de la Pentecôte, 31 mai. M. Emile Lecomte, adjoint au maire, se tiendra à la disposition des intéressés, à partir de 10 heures du matin.

Pendant la cérémonie des mariages, les « Signoras Mandolinos » se feront entendre dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville. Le public est invité à assister à cette audition.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Protégons les travailleurs. — Benjamin Destrebecq, marbrier, rue Nationale, est condamné à 5 francs d'amende pour défaut de lavabos et de vestiaire.

— Carlos Destombes, retordeur, rue de Roubaix, est condamné à 5 francs pour avoir fait travailler ses ouvriers plus de dix heures.

— Debeser, tuilier à Halluin, est condamné à 5 francs d'amende pour malpropreté d'une salle.

— Enfin Léon Rohart, fabricant d'huiles, est condamné à 5 francs pour avoir fait porter un fardeau trop lourd à un mineur.

La loi Grammont. — Georges Bolle, demeurant à Lille, a été surpris à Roncq au moment où il rouait son cheval de coups.

Il est condamné à 5 francs d'amende.

Pour la prison. — Louis, Adolphe et Fidèle Boitelle, marchands de bois cassé, avaient fait une petite fête. Pour la terminer, ils se sont flanqués mutuellement une tournée formidable.

Devant le tribunal, ils avouent mais déclarent qu'ils ne paieront pas l'amende, car ils sont indigents.

Le juge ne les en condamne pas moins à 3 francs d'amende et y ajoute 1 jour de prison à chacun.

— Désiré Wastine, journalier à Halluin, a donné des coups à Louis Suin, un vieillard de 79 ans et jeté des cailloux à sa fille, âgée de 17 ans.

Coût : 2 jours de prison.

— Albert Delaere, domestique, a flanqué un gnon à un contremaître de la maison Wauquier, corroyeur à Mouvaux. Un jour de prison.

Jolies mœurs. — Jean-Baptiste Callewaert, peigneur, vit en concubinage avec une fillette de 14 ans. S'étant rendu avec elle chez sa belle-mère de la main gauche, la femme Deplechin, cabaretière, rue Saint-Blaise, une querelle ne tarda pas à éclater et Callewaert flanqua toute une série de pains à la mère de sa maîtresse.

Il est condamné à 1 jour de prison.

Encore un camelot. — Jean-Baptiste Cattoire, dit La pleuve, vendait des brochures sans eprmis de colporter. Il est condamné à deux amendes de 10 francs.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 29 mai 1909

Naissances. — Catteau Simonne, rue de Roncq, 12. — Allard Agnès, rue Winoc-Chocquéel, 164. — Desplechin Gérard, rue Lapérouse, 32.

Publications de mariages. — Entre : Elie Flipo, rattacheur, à Roubaix, et Rachel Desbonnets, ravaudeuse, rue du Midi, 13. — Gustave Noyelle bonnetier, rue du Sergent-Bobillot, 78, et Marthe Baert, soigneuse, rue Auber. — Ignace Leurent, industriel, rue du Conditionnement, 32, et Suzanne Jonglez, sans profession, rue des Ursulines, 48. — Jean-Baptiste Lehu, tourneur en fer, rue du Brun-Pain, 481, et Gabrielle Dusolhoil, couturière, à Tourcoing. — Camille Vyncke, peintre, à Roubaix, et Rosalie Loontjens, ménagère, rue Nationale. — René Delcour, facteur des postes, rue de Nancy, 73, et Maria Carette, doubleuse, rue du Jura 52. — Eugène Gruart, tulliste, à Mouvaux et Marguerite Pollet, soigneuse, rue d'Hambourdin, 2.

Décès. — Buyschaert Roberline 22 ans, sans profession, rue de Renaix, 101. — Lecluyse Romaine, 30 ans, sans profession, rue Général-Souham, 78. — Mort-né, 1.

Après les repas 2 ou 3
PASTILLES VICHY-ÉTAT
FACILITENT LA DIGESTION.

LILLE

Mère et criminelle à 16 ans

Une jeune mère tente d'empoisonner son enfant.

Un crime odieux — qui est en même temps un drame social, un de ces mille et un qui se jouent quotidiennement sous nos yeux indifférents — a été commis ou tenté, l'intention fait le délit, à Moulins-Lille, dans la journée de vendredi.

Une jeune mère a tenté d'empoisonner son enfant.

Là-dessus on peut débiter tous les lieux communs que l'on voudra et s'indigner vertueusement —la vertu qui ne coûte rien étant à la portée de tous — il n'en reste pas moins un acte odieux et antinaturel dont l'auteur a failli être lynché par la foule.

A seize ans et demi, Marie Dossche, originaire de Bruges, était mère et fiancée... à un jeune homme habitant son pays d'origine.

Ses parents s'opposaient à son mariage avec le fiancé qui, courageusement s'offrait aux responsabilités et à la réparation.

Elle habitait cité Baxter, 57, rue Monge et devait pour sa subsistance et l'entretien de son enfant « Marie-Louise », un bébé de 4 mois, donner vingt et un francs par quinzaine, à sa logeuse.

Elle gagnait ,sans chômage, 35 sous par jour, comme varoueuse, à la filature Wallaert.

C'est dire que pour elle, pour son habillement et celui de l'enfant il ne lui restait pas un sou, quand elle avait travaillé tout le temps.

(Nous ne plaidons pas les circonstances atténuantes, nous examinons les conditions dans lesquelles un crime s'est perpétré).

Que dut-il se passer dans la cervelle inculte et tortuée de cette femme-enfant ?

Repoussée par les siens, mise dans l'impossibilité de racheter par la reconnaissance légale et le mariage, une faute qui, bien avant elle et, hélas ! après elle, se commettra encore, incapable de subvenir par son travail, à ses besoins et à ceux de l'enfant dont elle n'était pas seule responsable, elle rumina des projets.

L'enfant était l'obstacle, c'est à l'enfant qu'elle s'en prit.

Elle avait vu sur la cheminée d'une voisine des fioles étiquetées ; la voisine lui avait dit ne touches pas : « c'est du poison ».

Du poison !

Elle vola, la fiole que l'on catalogua sous ce nom magique et vendredi, alors que son enfant par ses piaillements plaintifs lui demandait à tâter, dans le creux de sa main, goutte à goutte, elle lui donna à boire de l'alcool camphrée

Le reste était pour elle.

Ni l'enfant, ni elle n'en sont mortes. Mais la logeuse ,voyant le geste criminel et à qui était due une semaine de loyer, courut chercher le commissaire de police, lequel requit un docteur.

Un vomitif administré à l'innocente petite victime, la mit hors de danger.

La mère fut, sous les vociférations et les coups de la foule ameutée, arrêtée et conduite au commissariat du 7e arrondissement.

Marie Dossche a été déférée au Parquet et écrouée. L'enfant est sauvée, mais bien qu'elle eut reçu l'assurance que le crime était avorté, la foule stationna longtemps devant le commissariat voulant écharper la mère dénaturée.

M. Delalé, juge d'instruction, chargé de l'affaire a immédiatement interrogé Marie Dossche. L'opinion du magistrat, qui a dans sa longue carrière vu bien d'autres drames, est que celui-ci doit être attribué à la misère et à l'égarement d'une femme hors d'état de raisonner.

UN ARTILLEUR SANS FLAIR

Le 26 avril dernier, un garçon de café, Emile Mahieu, 25 ans, originaire d'Hazebrouck, était appelé pour une période de 28 jours, qu'il devait effectuer au 1er régiment d'artillerie de forteresse, à Dunkerque.

Mahieu se rendit à la convocation, et, quelques heures après son arrivée dans cette ville, on pouvait le voir portant allègrement le costume militaire.

Cependant, le métier des armes et surtout la gamelle n'eurent pas le don de lui plaire. Aussi ,après vingt-quatre heures de présence au corps, il prit le parti d'abandonner son drapeau.

Il se rendit d'abord à Bruxelles, mais, pris de nostalgie, il revenait à Lille sans se défier se l'autorité, qui le recherchait pour absence illégale.

Et c'est ainsi que dans la journée de samedi, le service de la sûreté, avisé de sa présence dans la rue Saint-Nicolas, — où Mahieu se croyait en sûreté, — alla l'appréhender.

Il a été aussitôt remis à l'autorité militaire.

LES BRUTALITES D'UN CHARRETIER

Ayant bu plus que de raison, un charretier passait samedi vers 4 heures et demie sur le boulevard de la Liberté, se laissant conduire par ses chevaux, attelés à un camion.

A hauteur du Palais des Beaux-Arts, l'un des animaux fit un faux pas et roula sur la chaussée.

Le charretier, rendu absolument furieux de cet arrêt, se rua sur son cheval à coups de pied et lui administra de violents coups de fouet, voulant le faire relever.

Un passant, indigné de l'attitude du charretier, voulut intervenir et fut gratifié à son tour de plusieurs coups de fouet.

Heureusement, un agent étant intervenu, mit fin à cette scène révoltante en conduisant au poste du 4e arrondissement le trop brutal conducteur et lui dressa les contraventions d'usage.

LES DANCERS DE LA GYMNASTIQUE

Dans la soirée de vendredi, des jeunes gens s'étaient réunis dans la salle du gymnase de la société l' « Avenir du Vieux-Lille » pour y exécuter divers exercices.

Vers dix heures du soir, le jeune Honoré Claeys, âgé de 16 ans, papetier, demeurant 9, rue du Pont-Neuf, s'exerçait à sauter le portique, quand, par suite d'un faux mouvement, il perdit l'équilibre et tomba lourdement à terre.

Dans sa chute, le jeune homme se fractura l'avant-bras droit.

Après avoir reçu les premiers soins d'un docteur, le blessé fut conduit et admis d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

MADAME SANS-GENE

Alors qu'elle se trouvait à la tête d'un petit pécule, Louise Annothée, 27 ans, résolut de reprendre un petit cabaret. Malgré son physique agréable et son amabilité, la clientèle se fit rare, et bientôt, se voyant sans ressources, elle fut obligée d'abandonner son établissement.

Ses finances se trouvant dans un état très précaire, l'ex-cabaretière, envisageant l'avenir en noir, se laissa aller à commettre des abus de confiance et escroqueries au préjudice de plusieurs de ses amies.

Ces dernières, trouvant un peu trop sans gêne les agissements de Louise, allèrent se plaindre à la justice et l'indélicate fut arrêtée hier, samedi, sur mandat d'arrêt de M Houeix, juge d'instruction.

Les Fêtes de Fives-Saint-Maurice

Les festivités organisées par le comité des fêtes de Fives-Saint-Maurice ont commencé hier samedi, à 8 heures et demie du soir, par un magnifique concert donné par l'excellente musique du 43e de ligne.

Malgré une température un peu fraîche, une foule nombreuse se pressait autour du kiosque élevé place Désiré Bouchée et n'a pas ménagé ses applaudissements aux musiciens qui exécutaient un attrayant programme.

LA JOURNEE DE DIMANCHE

Voici le programme des réjouissances d'aujourd'hui dimanche :

A deux heures et demie, réception en gare et à la mairie de l'Harmonie royale de Mouscron.

Retour à Fives-Saint-Maurice par l'itinéraire suivant : Rues Jean-Roisin, Nationale, Grand'Place, rues Faidherbe, de Tournai, Pierre-Legrand et de Bouvines.

A 4 heures et demie, place Madeleine-Caulier, grand concert par la Fanfare de Fives et l'Harmonie royale de Mouscron.

A partir de dix heures du soir, braderie flamande rues Pierre-Legrand, de Bouvines, Rabelais et des Guinguettes.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

WAZIERS

Mystérieuse et inquiétante disparition

Lundi dernier, à 5 heures du matin, le j